

DECISION DG n° 2016-05**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits
de santé****LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1er août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur Martin (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 8 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

I – Il est inséré un deuxième tiret ainsi rédigé :

«- Madame GUILLOUZO (Anne) est nommée directrice adjointe et chef de pôle pilotage et gestion de l'emploi ; »

II – le troisième tiret est supprimé.

III – Le cinquième tiret est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Mme GUERREIRO (Pamela) est nommée chef de pôle qualité de vie au travail et dialogue social, par intérim. »

Article 2 : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 18 janvier 2016 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Dr Dominique MARTIN

Fait le 18 JAN. 2016

Directeur général